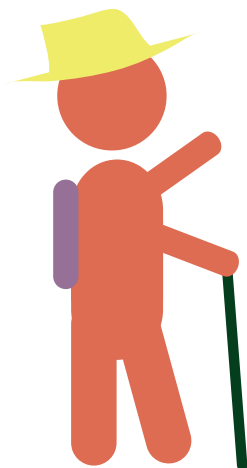


► **Coordonnées des communes de Quimper Communauté**

Ergué-Gabéric	02 98 66 68 00
Guengat	02 98 91 06 16
Locronan	02 98 51 80 80
Plogonnec	02 98 91 72 06
Plomelin	02 98 94 25 57
Plonéis	02 98 91 08 07
Pluguffan	02 98 94 01 11
Quimper	02 98 98 88 87

► Quimper Communauté  
 Direction des sports  
 Coordinatrice tourisme et loisirs sportifs  
 (Jeanne Flavigny)  
 Tél. 02 98 82 78 92  
 Mail : [jeanne.flavigny@quimper.fr](mailto:jeanne.flavigny@quimper.fr)

► Comité départemental du Finistère de la Fédération Française de Randonnée (FFRandonnée)  
 Tél. 02 98 89 60 06  
[www.ffrandonnee29.fr](http://www.ffrandonnee29.fr)



Charte graphique Rodhamine - Conception et impression : service imprimerie ville de Quimper

# Guide à l'usage des associations : comment créer un circuit de randonnée pédestre ?



Quimper Communauté apporte un soutien financier et logistique aux communes de l'agglomération pour les accompagner dans l'aménagement, la gestion et la promotion des itinéraires de randonnée pédestre qui jalonnent leur territoire.

Ce guide précise les modalités à suivre pour une association qui souhaiterait créer, aménager, entretenir ou promouvoir un itinéraire de randonnée pédestre, en tenant compte des compétences incombant aux communes et à Quimper Communauté en matière de randonnée pédestre.



Que votre association soit ou non affiliée à la Fédération Française de Randonnée (FFRandonnée), le tableau ci-dessous présente la procédure à suivre :



► Remarque : pour les associations affiliées à la FFRandonnée, l'interlocuteur pour la procédure d'ouverture est le comité départemental du Finistère (coordonnées au verso), la mairie de la commune concernée sera également l'interlocuteur de terrain.



		ÉTAPES	OPÉRATEUR	OBSERVATIONS
PROCÉDURE POUR LES ASSOCIATIONS NON AFFILIÉES à la FFRandonnée	OUVERTURE	Repérage et identification précise de l'itinéraire sur les plans cadastraux	Association	La commune est maître d'ouvrage des itinéraires sur son territoire. C'est le correspondant principal de l'association.
		Demande de validation auprès de la (ou les) commune(s) concernée(s). Pièces à communiquer à la mairie : ► lettre de demande d'ouverture de l'itinéraire    ► tracé du circuit	Association	
		Analyse cadastrale, propriétés privées, communales, chemins ruraux	Commune	
		Sollicitation de l'avis du comité départemental 29 de Randonnée pédestre pour une éventuelle homologation FFR du circuit	Association	
		Instruction du dossier ► si avis favorable : recueil des conventions de passage en propriétés privées ► si avis défavorable : concertation pour trouver un éventuel compromis	Commune Commune et/ou association	
		Délibération municipale : - approbation du tracé - autorisation de passage sur propriétés communales et chemins ruraux - autorisation donnée au maire de signer les conventions de passage en domaine privé, établies entre les propriétaires, la commune et Quimper Communauté - autorisation donnée à Quimper Communauté de communiquer les pièces nécessaires pour inscription au PDIPR* au Conseil général du Finistère	Commune	
PROCÉDURES POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS (affiliées ou non)	AMÉNAGEMENT	► Travaux d'ouverture et de mise en praticabilité des itinéraires (soutènements, empierrement, terrassements...) ► Travaux de mise en sécurité des lieux de pratiques (broches, relais, mains courantes, barrières,...) ► Réalisation d'équipements techniques (échelles, passerelles, pontons,...) ► Réalisation d'équipements de confort (bancs, tables, poubelles, abris...)	Commune ou association missionnée officiellement par la commune	
		Mobiliers de signalisation d'accueil et d'information au départ d'itinéraires (RIS et totems) et mobiliers de signalisation directionnelle sur les itinéraires (balises de jalonnement)	> Quimper Communauté fournit le mobilier signalétique (conforme à la charte graphique départementale) > La commune assure la pose en concertation avec Quimper Communauté	
	ENTRETIEN	Entretien des itinéraires : élagage, fauchage, débroussaillage, entretien des équipements	Commune et/ou association officiellement missionnée	Les demandes de soutien financier sont à adresser aux communes.
		Balisage	Commune et/ou association officiellement missionnée	Les demandes de soutien financier (pour l'entretien du balisage) sont à adresser aux communes. **
Veille		Randonneurs	Le randonneur signale les anomalies à la FFR via la fiche eco-veille (site Internet FFR).	
PROMOTION	Edition de supports papier	Porteurs de projets au moins de niveau départemental		
	Soirées de l'environnement	Commune et/ou association	Contactez la Direction du Sport - Quimper Communauté 02 98 82 78 92	